**« L'évaluation des capacités fonctionnelles (FCE) réalisée par un ergothérapeute est-elle un outil d’aide à la décision efficace pour le médecin-conseil dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle ? »**

Chers médecins-conseils,

Nous aimerions vous informer en quelques lignes sur notre étude : **« Ergothérapie et évaluation des capacités fonctionnelles (FCE) » que nous prévoyons de lancer dans les prochaines semaines.**

Permettez-nous de nous présenter. Je m'appelle Thomas Otte et, avec ma collègue Kirsten Van Kelst, nous sommes ergothérapeutes de formation et travaillons pour la cellule "Recherche et qualité" du service des Indemnités de l'INAMI. Nous aimerions baser notre étude autant que possible sur les besoins des personnes de terrain actives dans l’incapacité de travail et dans la réintégration. C’est pourquoi nous aimerions pouvoir collaborer avec vous, médecins-conseils, et vos équipes. Nous sommes convaincus qu'une évaluation des capacités fonctionnelles (FCE) peut contenir des informations précieuses pour le médecin-conseil.

Cette étude est une initiative de notre cellule "Recherche et qualité". L'étude est réalisée en collaboration avec les associations professionnelles représentant les ergothérapeutes et en partenariat avec les associations scientifiques de médecine d'assurance (ASMA et WVV) ainsi qu’avec les médecins-conseils des mutuelles. Pour la partie scientifique, nous collaborerons avec un groupe de recherche universitaire. L'étude est maintenant dans une phase exploratoire. Le protocole détaillé complet doit encore être soumis à l'avis du Centre de connaissances de l'incapacité de travail du service des Indemnités et à l'approbation du Comité de gestion de l’assurance indemnités pour les travailleurs salariés et indépendants.

La principale question de recherche de cette étude est « L'évaluation des capacités fonctionnelles (FCE) réalisée par un ergothérapeute est-elle un outil d’aide à la décision efficace pour le médecin-conseil dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle ? »

Les résultats de l’évaluation des capacités fonctionnelles (FCE) doivent aider les médecins-conseils à prendre une décision pour l’accompagnement des assurés. C'est pourquoi nous avons besoin de votre expérience pour le développement du protocole de l’étude.

* Dans une **première phase préparatoire**, nous voudrions faire appel à vous pour les points suivants:
1. Nous nous limiterons aux troubles musculo-squelettiques pour notre population cible. Comment définiriez-vous ce groupe cible plus précisément? A quels critères d'inclusion et d'exclusion ces assurés doivent-ils satisfaire? Nous aimerions pouvoir répondre à ces questions en organisant des *focus-groups* (un par rôle linguistique) avec des médecins-conseils intéressés (au moins 6 néerlandophones et 6 francophones).
2. En ce qui concerne le rapport que fourniront les ergothérapeutes, nous voulons arriver à un rapport basé sur un modèle préétabli. Ce dernier sera développé par des ergothérapeutes habitués à réaliser ce type de bilan. Nous souhaitons soumettre le résultat de ce modèle préétabli à des médecins-conseils pour validation des questions suivantes: la structure du rapport est-elle exploitable et conviviale? Contient-il des réponses aux questions des médecins-conseils? Est-il suffisamment exhaustif ?
3. Un appel sera lancé aux médecins-conseils qui souhaitent participer volontairement à la partie pratique de l’étude.
* La **phase 2 de l’étude est la partie pratique** proprement dite. Elle devrait commencer en janvier 2021. La méthodologie doit encore être précisée en détails. Nous avons l’intention de sélectionner 100 assurés pour le groupe témoin dans un premier temps. Dans un second temps, 100 assurés seront sélectionnés pour bénéficier d’une évaluation des capacités fonctionnelles (FCE) réalisée par un ergothérapeute. Ce sont les médecins-conseils qui sélectionneront les assurés.

Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines avec les modalités pratiques de l’appel à intérêt. Nous suivons bien sûr de près la situation concernant le Covid-19 et en tenons compte dans le planning de l’étude. Nous comprenons bien sûr aussi que votre manière de travailler à dû être adaptée et est inédite.

Si vous avez déjà des questions, des idées ou des suggestions, n’hésitez pas à déjà prendre contact avec nous. Nous sommes les coordinateurs du projet à l’INAMI.

Thomas Otte - thomas.otte@riziv-inami.fgov.be (FR)

Kirsten Van Kelst - kirsten.vankelst@riziv-inami.fgov.be (NL)

Merci d'avance et à bientôt!

Thomas et Kirste**n

